

ANNEXE I : Attribution et modulation de l'IFSE des EFSDEN et de l'emploi de directeur de l'académie de Paris

Répartition par niveau	Sous niveaux	Fonctions	Régions académiques / Académies / Départements de rattachement	Nouveaux montants d'entrée applicables lors de la primo-nomination dans l'emploi concerné	Paliers prévus pour le réexamen de l'IFSE en cas de nouvelle nomination* dans un emploi concerné par la présente circulaire, en cas de réexamen en l'absence de changement de fonctions (tous les deux ans) ou pour le reclassement des agents en occupant un de ces emplois														Plafonds maximum de gestion fixés par la DGAFP	Plafonds réglementaires			
					Palier 1	Palier 2	Palier 3	Palier 4	Palier 5	Palier 6	Palier 7	Palier 8	Palier 9	Palier 10	Palier 11	Palier 12	Palier 13	Palier 14					
Niveau II		Directeur de l'académie de Paris	Paris	46 000 €	48 760 €	51 686 €	54 787 €	58 074 €	61 558 €	65 252 €	69 167 €	73 317 €	77 716 €	80 000 €					80 000 €	101 000 €			
Niveau III	1	SGRA	Régions pluri-académiques	49 000 €	51 940 €	55 056 €	58 360 €	61 861 €	65 000 €										65 000 €	77 000 €			
	2	SGRA-SGA	Régions mono-académiques : Nantes, Normandie, Orléans-Tours et Rennes	46 000 €	48 760 €	51 686 €	54 787 €	58 074 €	61 558 €	65 000 €													
		SGA	Académies : Aix-Marseille, Besançon, Bordeaux, Créteil, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Paris (enseignement scolaire et chancellerie des universités), Toulouse et Versailles																				
		DASEN	Départements : Groupe I																				
		Vice-recteur	Nouvelle-Calédonie et Polynésie française																				
	3	SGRA-SGA	Régions mono-académiques : Corse, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique et Mayotte	40 000 €	42 400 €	44 944 €	47 641 €	50 499 €	53 529 €	55 000 €													
		SGA	Académies : Amiens, Clermont-Ferrand, Dijon, Limoges, Nice, Poitiers, Reims et Strasbourg																				
		DASEN	Départements : Groupe II																				
		Directeur du SIEC	Paris, Créteil et Versailles																				
	4	Conseiller de recteur, délégué régional académique	Régions pluri-académiques	26 000 €	27 560 €	29 214 €	30 966 €	32 824 €	34 794 €	36 881 €	39 094 €	41 440 €	43 926 €	46 562 €	49 356 €	52 317 €	55 000 €						
Conseiller de recteur, délégué régional académique		Régions mono-académiques hors Outre-mer : Corse, Nantes, Normandie, Orléans-Tours et Rennes																					
Niveau IV	1	SGRA adjoint	Régions pluri-académiques	30 000 €	31 800 €	33 708 €	35 730 €	37 874 €	40 147 €	42 556 €	45 109 €	47 815 €	48 000 €										
		SGA adjoint	Toutes académies																				
		DAASEN	Tous départements																				
		Directeur de cabinet de recteur ou de vice-recteur	Toutes académies et vice-rectorats																				
	2	SG DSDEN et SG de vice-rectorat	Départements : Groupe I Vice-rectorats : Nouvelle Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna	26 000 €	27 560 €	29 214 €	30 966 €	32 824 €	34 794 €	36 881 €	39 094 €	41 440 €	43 926 €	46 562 €	48 000 €								
		Conseiller de DASEN en matière de jeunesse, d'engagement et de sports	20 départements : Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Essonne, Gironde, Haute-Garonne, Hauts-de-Seine, Hérault, Isère, Loire-Atlantique, Nord, Paris, Pas-de-Calais, Rhône, Seine-et-Marne, Seine-Maritime, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise, Var et Yvelines																				
		Adjoint DASEN 1 ^{er} degré	Départements : Groupe I (+ Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique et Mayotte)																				
	3	Conseiller recteur région académique Outre Mer ; Conseiller de recteur, adjoint au délégué régional académique (régions pluri-académiques) ; Conseiller de recteur, délégué académique ; Conseiller de vice-recteur	Région académiques Outre Mer : Guadeloupe, La Réunion, Guyane, Martinique et Mayotte Académies : toutes académies Vice-rectorats : Nouvelle Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna	23 000 €	24 380 €	25 843 €	27 393 €	29 037 €	30 779 €	32 626 €	34 583 €	36 659 €	38 858 €	41 189 €	43 661 €	46 281 €							
		SG DSDEN	Départements : Groupe II																				
		Adjoint DASEN 1 ^{er} degré	Départements : Groupe II																				
4	Conseiller technique de recteur ou de vice-recteur	Toutes académies et vice-rectorats	20 000 €	21 200 €	22 472 €	23 820 €	25 250 €	26 765 €	28 370 €	30 073 €	31 877 €	33 790 €	35 817 €	37 966 €	40 244 €	42 659 €	45 218 €	48 000 €	63 000 €				

* Le renouvellement sur un même emploi n'est pas considéré comme une nouvelle nomination.

SGRA, SGRA adjoint et conseiller de recteur (délégué régional académique)	Régions pluri-académiques	Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Hauts-de-France, Ile-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur.
DASEN, DAASEN, SG DSDEN et Adjoint DASEN 1 ^{er} degré	Groupe I	Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Essonne, Finistère, Haute-Garonne, Gironde, Hauts-de-Seine, Hérault, Ile-et-Vilaine, Isère, Loire-Atlantique, Moselle, Nord, Oise, Paris (1er et 2nd degrés), Pas-de-Calais, Bas-Rhin, Rhône, Seine-Maritime, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise, Var et Yvelines
	Groupe II	Ain, Aisne, Allier, Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Ardèche, Ardennes, Ariège, Aube, Aude, Aveyron, Calvados, Cantal, Charente, Charente-Maritime, Cher, Corrèze, Haute-Corse, Corse-du-Sud, Côte-d'Or, Côtes-d'Armor, Creuse, Dordogne, Doubs, Drôme, Eure, Eure-et-Loir, Gard, Gers, Indre, Indre-et-Loire, Jura, Landes, Loir-et-Cher, Loire, Haute-Loire, Loiret, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Maine-et-Loire, Manche, Marne, Haute-Marne, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Morbihan, Nièvre, Orne, Puy-de-Dôme, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques, Pyrénées-Orientales, Haut-Rhin, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Sarthe, Savoie, Haute-Savoie, Deux-Sèvres, Somme, Tarn, Tarn-et-Garonne, Territoire de Belfort, Vaucluse, Vendée, Vienne, Haute-Vienne, Vosges et Yonne.